

## LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

### 4 - CST CSP PF : Carte de séjour pluriannuelle mention « PASSEPORT-TALENT - SALARIE EN MISSION »

(Articles L. 421-13 du CESEDA)

Cette carte de séjour peut être délivrée à l'étranger qui vient en Polynésie française dans le cadre d'une mission entre établissements d'une même entreprise ou entre entreprises d'un même groupe ou à l'étranger détaché par un employeur établi en Polynésie française lorsque ce détachement s'effectue entre établissements d'une même entreprise ou entre entreprises d'un même groupe.

**L'étranger doit se présenter personnellement et apporter les originaux et une copie des documents demandés. Les documents en langue étrangères doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.**

#### 1. DOCUMENTS COMMUNS

**1.1. Formulaire de « demande de titre de séjour »**

**1.2. Justificatif d'état civil et de nationalité :**

- Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ou à défaut, autres justificatifs ((attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

**1.3. Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité**

**1.4. Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

- Facture d'électricité ou eau ou téléphone fixe ou d'accès à internet ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou impôt foncier

- **Si hébergement à l'hôtel :** attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

- **Si hébergement chez un particulier :** attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile récent

**1.5. Justificatif de couverture médicale à jour**

**1.6. 2 photographies d'identité récentes**

**1.7. Timbre fiscal à 20 000 FXPF**

**1.8. Autorisation de travail en cours de validité**

**1.9. Un extrait à jour du KBIS de l'entreprise ou de l'établissement accueillant l'étranger en Polynésie française**

**1.10. Attestation de l'employeur (ou de l'entreprise d'accueil) mentionnant les éléments suivants :**

- Le salaire brut annuel hors avantage
- Le nom et la nature de l'entreprise étrangère (société mère, filiale ou succursale)
- Les fonctions exercées et l'objet de la mission à effectuer en Polynésie française

#### 2. RENOUELEMENT - DOCUMENTS SPECIFIQUES

**2.1. Si l'employeur sollicite la prolongation de la mission au-delà de la durée initiale :**

- Autorisation de travail en cours de validité

**2.2. Si vous n'occupez plus d'emploi :**

- Attestation du précédent employeur justifiant la rupture du contrat de travail
- Si changement de statut : demande écrite de changement de statut

**2.3. Si vous avez changé de profession :**

- Autorisation de travail correspondant au poste occupé en cours de validité

**Obtenir des renseignements complémentaires :**

<https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers>

**Nous contacter :** par Tel : 40 46 86 31 (13h à 16h) ou par Email : [etrangers@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:etrangers@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)